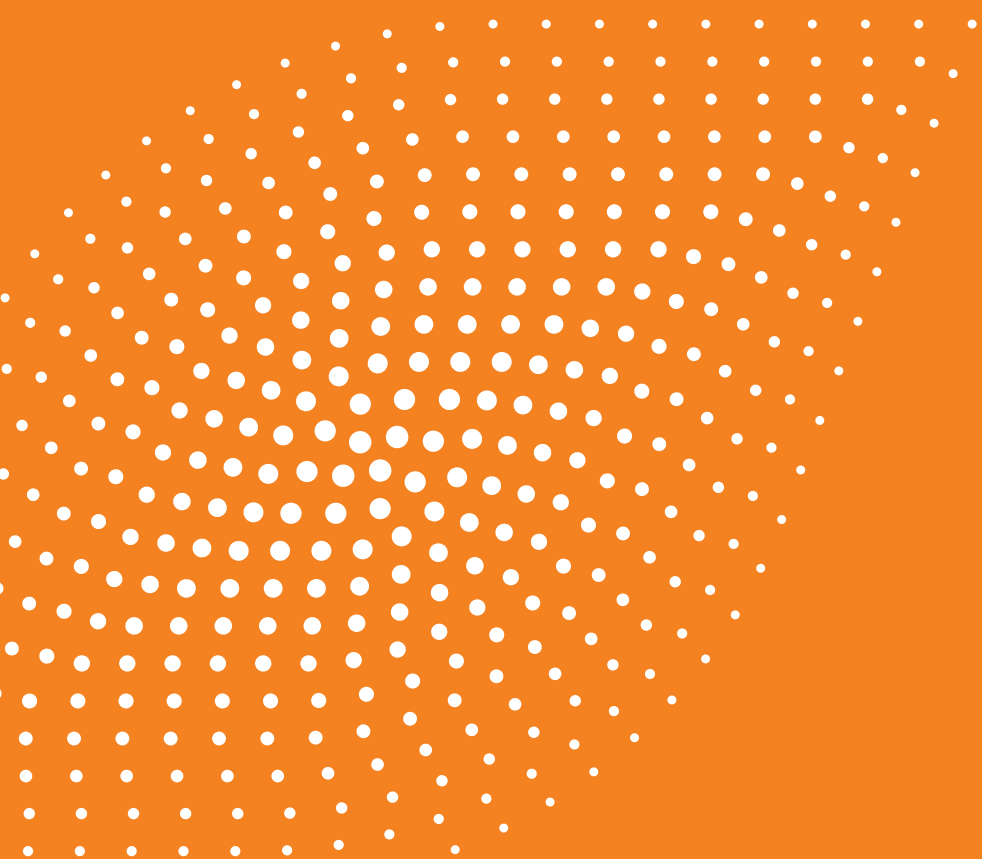




Fiches tarifaires 2024

Valables dès le 1^{er} janvier 2024



Tarif basse tension B1

Fiche tarifaire pour les ménages et
les petites entreprises

Valable dès le 1^{er} janvier 2024

Tarif pour les installations dont les fusibles avant-compteur sont inférieurs à 40 ampères

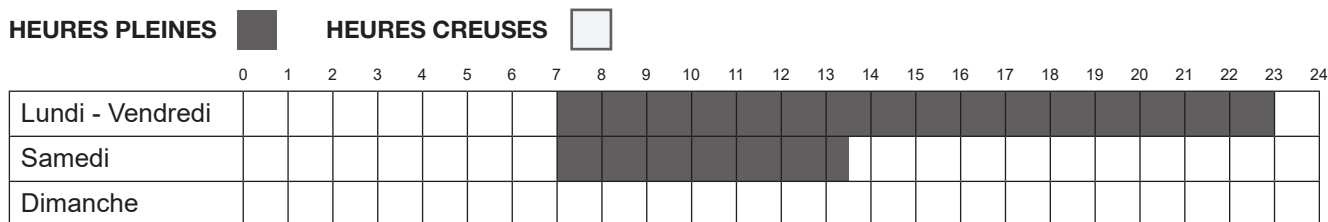
TARIF ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION B1

Tarif simple & Tarif double valables dès le 1^{er} janvier 2024

PROFIL	SIMPLE	DOUBLE	
	Toutes périodes	Heures pleines	Heures creuses
Heures			
Énergie ct/kWh			
Prix de l'énergie	24.20 (26.16)*	27.20 (29.40)*	12.89 (13.93)*
Acheminement			
Prix du transport national, suprarégional et local ct/kWh	12.47 (13.48)*	13.80 (14.92)*	6.72 (7.26)*
Redevance fixe CHF/mois	6.00 (6.49)*	10.00 (10.81)*	
Services-système nationaux ct/kWh		0.75 (0.81)*	
Taxe fédérale pour la réserve hivernale ct/kWh		1.20 (1.30)*	
Taxes et redevances des collectivités publiques ct/kWh			
Fédérale			
Redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables		2.30 (2.49)*	
Cantonale			
Redevance à vocation énergétique		0.30 (0.30)**	
Communales			
Neuchâtel (y compris Peseux) ¹ , La Chaux-de-Fonds, Le Locle ² , Les Planchettes, Hauterive			
Redevance à vocation énergétique		0.50 (0.50)**	
Redevance pour l'usage du domaine public		0.80 (0.86)*	

1. Sans les territoires de Valangin, Corcelles-Cormondrèche
2. Sans Les Brenets

*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif
**prix avec TVA 0.0%



Heures pleines : lundi à vendredi de 07h00 à 23h00 et le samedi de 07h00 à 13h30
Heures creuses : lundi à vendredi de 23h00 à 07h00 et le samedi de 13h30 au lundi 07h00

Le tarif double s'adresse aux ménages ou entreprises qui ont la possibilité de moduler leur consommation en fonction des heures pleines et creuses, soit la nuit, et qui ont des besoins en électricité importants. Cela concerne en particulier les ménages qui possèdent des appareils à forte consommation d'électricité, tels que chauffe-eau, pompe à chaleur, chauffage électrique, ou une borne de recharge pour les véhicules électriques. D'ici 2027, la mise en place par Viteos de nouveaux compteurs «intelligents» (smart meters) permettra de faciliter cette démarche.

Raccordement provisoire BT : la consommation est facturée au tarif B1 simple.

L'introduction de ces nouveaux tarifs se fait au prorata temporis de la période de facturation.

Les présents tarifs ne tiennent pas compte des éventuelles plus-values écologiques de nos courants verts. Pour plus d'informations sur notre gamme de produits : <https://viteos.ch/courants-verts>

Tarif basse tension B2

Fiche tarifaire à double période (A et B)
pour les professionnels

Valable dès le 1^{er} janvier 2024

Tarif pour les installations dont les fusibles avant-compteur sont supérieurs ou égaux à 40 ampères. Une puissance minimale de 15 kW est facturée par mois.

TARIF ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION B2

Tarif avec mesure de puissance valable dès le 1^{er} janvier 2024

PROFIL	Tarif A		Tarif B	
	Heures pleines	Heures creuses	Heures pleines	Heures creuses
Heures				
Été				
Énergie ct/kWh				
Prix de l'énergie	19.38 (20.95)*	11.23 (12.14)*	14.03 (15.17)*	8.00 (8.65)*
Puissance CHF/kW/mois	0.84 (0.91)*		3.86 (4.17)*	
Hiver				
Énergie ct/kWh				
Prix de l'énergie	24.87 (26.88)*	14.55 (15.73)*	21.85 (23.62)*	11.26 (12.17)*
Puissance CHF/kW/mois	1.14 (1.23)*		5.88 (6.36)*	
Acheminement				
Prix du transport national, suprarégional et local ct/kWh	11.98 (12.95)*	6.74 (7.29)*	7.29 (7.88)*	4.80 (5.19)*
Puissance min. 15 kW CHF/mois	3.58 (3.87)*		12.66 (13.69)*	
Énergie réactive ct/kVArh		4.00 (4.32)*		
Pour installations fonctionnelles avant 2018 Redevance fixe CHF/mois		25.00 (27.03)*		
Services-système nationaux ct/kWh		0.75 (0.81)*		
Taxe fédérale pour la réserve hivernale ct/kWh		1.20 (1.30)*		
Taxes et redevances des collectivités publiques ct/kWh				
Fédérale				
Redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables		2.30 (2.49)*		
Cantonale				
Redevance à vocation énergétique		0.30 (0.30)**		
Communes				
Neuchâtel (y compris Pesieux) ¹ , La Chaux-de-Fonds, Le Locle ² , Les Planchettes, Hauterive				
Redevance à vocation énergétique		0.50 (0.50)**		
Redevance pour l'usage du domaine public		0.80 (0.86)*		

1. Sans les territoires de Valangin, Corcelles-Cormondrèche
2. Sans Les Brenets

*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif
**prix avec TVA 0.0%

Heures pleines / Heures creuses Heures pleines > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30
Heures creuses > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00

Tarifs été / Tarifs hiver Été : du 1^{er} avril au 30 septembre / Hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars.

Tarif A / Tarif B Le tarif le plus favorable est appliqué pour l'énergie électrique et pour l'acheminement.

Puissance acheminée Une puissance minimale de 15 kW est facturée par mois.

Énergie réactive 0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cosφ de 0.95. Le surplus est facturé.

Plus-values écologique Les présents tarifs ne tiennent pas compte des éventuelles plus-values écologiques de nos courants verts.
Pour plus d'informations sur notre gamme de produits : <https://viteos.ch/courants-verts>

Tarif basse tension B3

Fiche tarifaire à double période (A et B)
pour les professionnels

Valable dès le 1^{er} janvier 2024

Tarif pour les installations dont les fusibles avant-compteur sont supérieurs ou égaux à 60 ampères. La durée d'utilisation pleine puissance (DUP) annuelle doit être supérieure à 3'000 heures et la puissance maximale mesurée supérieure à 35 kW. Pour bénéficier de ce tarif, l'installation doit remplir ces critères pendant un an.

TARIF ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION B3

Tarif avec mesure de puissance valable dès le 1^{er} janvier 2024

PROFIL	Tarif A		Tarif B	
	Heures pleines	Heures creuses	Heures pleines	Heures creuses
Heures				
Été				
Énergie ct/kWh				
Prix de l'énergie	17.54 (18.96)*	10.74 (11.61)*	13.29 (14.37)*	7.65 (8.27)*
Puissance CHF/kW/mois	0.84 (0.91)*		4.32 (4.67)*	
Hiver				
Énergie ct/kWh				
Prix de l'énergie	24.38 (26.35)*	14.55 (15.73)*	19.28 (20.84)*	10.86 (11.74)*
Puissance CHF/kW/mois	1.44 (1.56)*		6.72 (7.26)*	
Acheminement				
Prix du transport national, suprarégional et local ct/kWh	11.98 (12.95)*	6.74 (7.29)*	5.82 (6.29)*	4.41 (4.77)*
Puissance min. 15 kW CHF/mois	3.58 (3.87)*		14.66 (15.85)*	
Énergie réactive ct/kVArh		4.00 (4.32)*		
Pour installations fonctionnelles avant 2018 redevance fixe CHF/mois		25.00 (27.03)*		
Services-système nationaux ct/kWh		0.75 (0.81)*		
Taxe fédérale pour la réserve hivernale ct/kWh		1.20 (1.30)*		
Taxes et redevances des collectivités publiques ct/kWh				
Fédérale				
Redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables			2.30 (2.49)**	
Cantonale				
Redevance à vocation énergétique			0.30 (0.30)**	
Communes				
Neuchâtel (y compris Pesieux) ¹ , La Chaux-de-Fonds, Le Locle ² , Les Planchettes, Hauterive				
Redevance à vocation énergétique			0.50 (0.50)**	
Redevance pour l'usage du domaine public			0.80 (0.86)*	

1. Sans les territoires de Valangin, Corcelles-Cormondrèche

2. Sans Les Brenets

*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif

**prix avec TVA 0.0%

Tarif pour des installations dont les fusibles avant-compteur sont supérieurs ou égaux à 60 ampères. La durée d'utilisation pleine puissance (DUP) annuelle doit être supérieure à 3'000 heures et la puissance maximale mesurée supérieure à 35 kW. Pour bénéficier de ce tarif, l'installation doit remplir ces critères pendant un an.

Heures pleines / Heures creuses Heures pleines > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30
Heures creuses > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00

Tarifs été / Tarifs hiver Été : du 1^{er} avril au 30 septembre / Hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars.

Tarif A / Tarif B Le tarif le plus favorable est appliqué pour l'énergie électrique et pour l'acheminement.

Puissance acheminée Une puissance minimale de 15 kW est facturée par mois.

Énergie réactive 0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cosφ de 0.95. Le surplus est facturé.

Plus-values écologique Les présents tarifs ne tiennent pas compte des éventuelles plus-values écologiques de nos courants verts. Pour plus d'informations sur notre gamme de produits : <https://viteos.ch/courants-verts>

Tarif moyenne tension M1

Fiche tarifaire à double période (A et B)
pour les clients propriétaires de leur station
transformatrice MT/BT

Valable dès le 1^{er} janvier 2024

Tarif pour les installations alimentée en moyenne tension dont le client est propriétaire de la station transformatrice MT/BT. Une puissance minimale de 300 kW est facturée chaque mois.

TARIF ÉLECTRICITÉ MOYENNE TENSION M1

Tarif avec mesure de puissance valable dès le 1^{er} janvier 2024

PROFIL	Tarif A		Tarif B	
	Heures pleines	Heures creuses	Heures pleines	Heures creuses
Heures				
Été				
Énergie ct/kWh				
Prix de l'énergie	18.80 (20.32)*	11.96 (12.93)*	13.96 (15.09)*	8.67 (9.37)*
Puissance CHF/kW/mois	0.95 (1.03)*		4.85 (5.24)*	
Hiver				
Énergie ct/kWh				
Prix de l'énergie	25.63 (27.71)*	15.80 (17.08)*	19.90 (21.51)*	11.87 (12.83)*
Puissance CHF/kW/mois	1.55 (1.68)*		7.25 (7.84)*	
Acheminement				
Prix du transport national, suprarégional et local ct/kWh	6.07 (6.56)*	3.77 (4.08)*	4.14 (4.48)*	2.77 (2.99)*
Puissance min. 300 kW CHF/mois	3.14 (3.39)*		7.11 (7.69)*	
Énergie réactive ct/kVArh	4.00 (4.32)*			
Pour installations fonctionnelles avant 2018 redevance fixe avec courbe de charge CHF/mois	50.00 (54.05)*			
Services-système nationaux ct/kWh	0.75 (0.81)*			
Taxe fédérale pour la réserve hivernale ct/kWh	1.20 (1.30)*			
Taxes et redevances des collectivités publiques ct/kWh				
Fédérale				
Redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables	2.30 (2.49)**			
Cantonale				
Redevance à vocation énergétique	0.15 (0.15)**			
Communes				
Neuchâtel (y compris Pesieux) ¹ , La Chaux-de-Fonds, Le Locle ² , Les Planchettes, Hauterive				
Redevance à vocation énergétique	0.25 (0.25)**			
Redevance pour l'usage du domaine public	0.40 (0.43)*			

1. Sans les territoires de Valangin, Corcelles-Cormondrèche
2. Sans Les Brenets

*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif
**prix avec TVA 0.0%

Heures pleines / Heures creuses Heures pleines > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30
Heures creuses > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00

Tarifs été / Tarifs hiver Été : du 1^{er} avril au 30 septembre / Hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars.

Tarif A / Tarif B Le tarif le plus favorable est appliqué pour l'énergie électrique et pour l'acheminement.

Puissance acheminée Une puissance minimale de 300 kW est facturée par mois.

Énergie réactive 0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cosφ de 0.95. Le surplus est facturé.

Plus-values écologique Les présents tarifs ne tiennent pas compte des éventuelles plus-values écologiques de nos courants verts. Pour plus d'informations sur notre gamme de produits : <https://viteos.ch/courants-verts>